

SAGE Loir – Complément d’analyse dans le cadre de l’étude de gestion quantitative

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Loir, l’Etablissement public Loire a engagé une étude globale de caractérisation de l’état quantitatif des ressources du territoire et de détermination de volumes prélevables.

Le marché a été notifié en décembre dernier au bureau d’études SAFEGE, pour un montant de 93 028,50 € TTC.

Dans le cadre des premières phases d’étude, le comité de suivi élargi au Bureau de la CLE a acté l’opportunité de mettre en œuvre une analyse complémentaire des débits minimums biologiques (DMB). Par courrier du 24 mai 2016, dont copie est produite en annexe, le Président de la CLE a sollicité l’Etablissement pour lancer cette dernière.

Le montant maximum de cette prestation supplémentaire étant estimé en tranche haute à 14 800 € TTC (pour 5 sites), il est proposé au Comité Syndical d’autoriser la signature d’un avenant d’un montant supérieur à 10% du coût total du marché.

A titre indicatif, cela porterait à 107 828,50 € TTC l’enveloppe budgétaire initialement prévue à hauteur de 100 000 € TTC.

Il est proposé au Comité syndical d’approuver la délibération correspondante.

| | | | |
|--------------|--------------|---------|--------|
| RECEPTION LE | 02 JUIN 2016 | | |
| EXPEDITEUR | | | |
| NUMERO | | | COPIES |
| PRES | | | |
| DCS | | | |
| DAF | | | |
| DEPR | | | |
| DDGT | | | |
| COM | Agenda | Signale | |

Monsieur le Président
Etablissement public Loire
2 Quai du Fort Alleaume
CS 55708
45057 ORLEANS Cedex

Réf : ADen/ADel (016-16)

Objet : Etude complémentaire des Débits minimums biologiques

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Loir approuvé le 25/09/2015, l'Etablissement public Loire porte une étude globale de caractérisation de l'état quantitatif des ressources du territoire et de détermination des volumes prélevables.

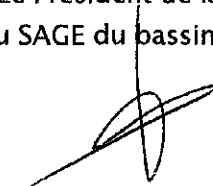
Le marché initial proposait la détermination de « débits planchers » à partir d'une caractérisation de l'état écologique des cours d'eau et des connaissances des acteurs de terrain. Toutefois, les premiers échanges du comité de suivi ont mis en évidence la possibilité de réaliser une analyse précise des débits minimums biologiques à partir du protocole ESTIMHAB.

Ainsi, après avoir étudié les avantages et inconvénients du protocole, le comité de suivi élargi au Bureau de la CLE a acté lors de la séance du 11 mai l'opportunité de mettre en œuvre une analyse complémentaire des débits minimums biologiques.

C'est pourquoi, je me permets de solliciter officiellement votre accord pour le lancement de cette étude complémentaire, portant le montant global à 108 000 € maximum en tranche haute, au lieu des 100 000 € budgétisés initialement.

Je vous remercie de l'attention que vous pourrez porter à notre sollicitation, et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE
du SAGE du bassin du Loir



Adrien DENIS